

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 19 juillet 2017

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/07/2017
Présents : 21	<i>L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 4	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Josian CABROL, Yvan CASSILI, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Yves ROBIN, Francis BARSSE, Bernard SALLETES
Votants: 25	Représentés: Francis BOUTES par Gérard BARO, Marie-Aline EDO par Yvan CASSILI, Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Luc SALLES par Jean ARCAS
Pour: 25	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Roland BASCOUL, Elisabeth DAUZAT, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: conventionnement avec l'Etat pour la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine dédié aux musées

La labellisation en Pays d'Art et d'Histoire offre un cadre d'intervention qui permet aux acteurs locaux de travailler ensemble, de donner une résonance à leur action patrimoniale et de pérenniser leur politique qualitative d'aménagement et de développement du territoire. Le label permet de fédérer les forces vives autour d'une stratégie globale, d'objectifs partagés et d'actions structurantes.

Sur l'entrée thématique des musées, il est proposé de concevoir une offre muséale jouant sur la complémentarité des sites, dans le cadre d'un projet culturel global à l'échelle du territoire. En s'appuyant sur les Musées de France en lien avec les centres d'interprétation existants, le territoire se trouverait renforcé par une offre rayonnante et structurée. Soutenir la politique muséale du territoire nécessite la création d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine. Ce projet, entériné par les intercommunalités, fait l'objet d'un conventionnement pluriannuel avec la DRAC et bénéficie d'un soutien financier de l'Etat et de l'Union européenne, dans le cadre du projet Leader et de la contribution des communautés de communes.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer la convention.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 19 juillet 2017.

Le Président,
Jean ARCAS

